

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° I-CF2805

présenté par

M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, Mme Magnier, M. Pradal, M. Lamirault, M. Benoit,
M. Albertini, Mme Boyer, M. Sorez, M. Ghomi, M. Isaac-Sibille, M. Larsonneur, Mme Kochert,
Mme Spillebout, M. Patrier-Leitus, M. Ardouin, M. Abad et M. Valletoux

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.